UFR HSS
HUMANITÉS
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

MASTER ARTS, LETTRES, & CIVILISATIONS

PARCOURS LETTRES

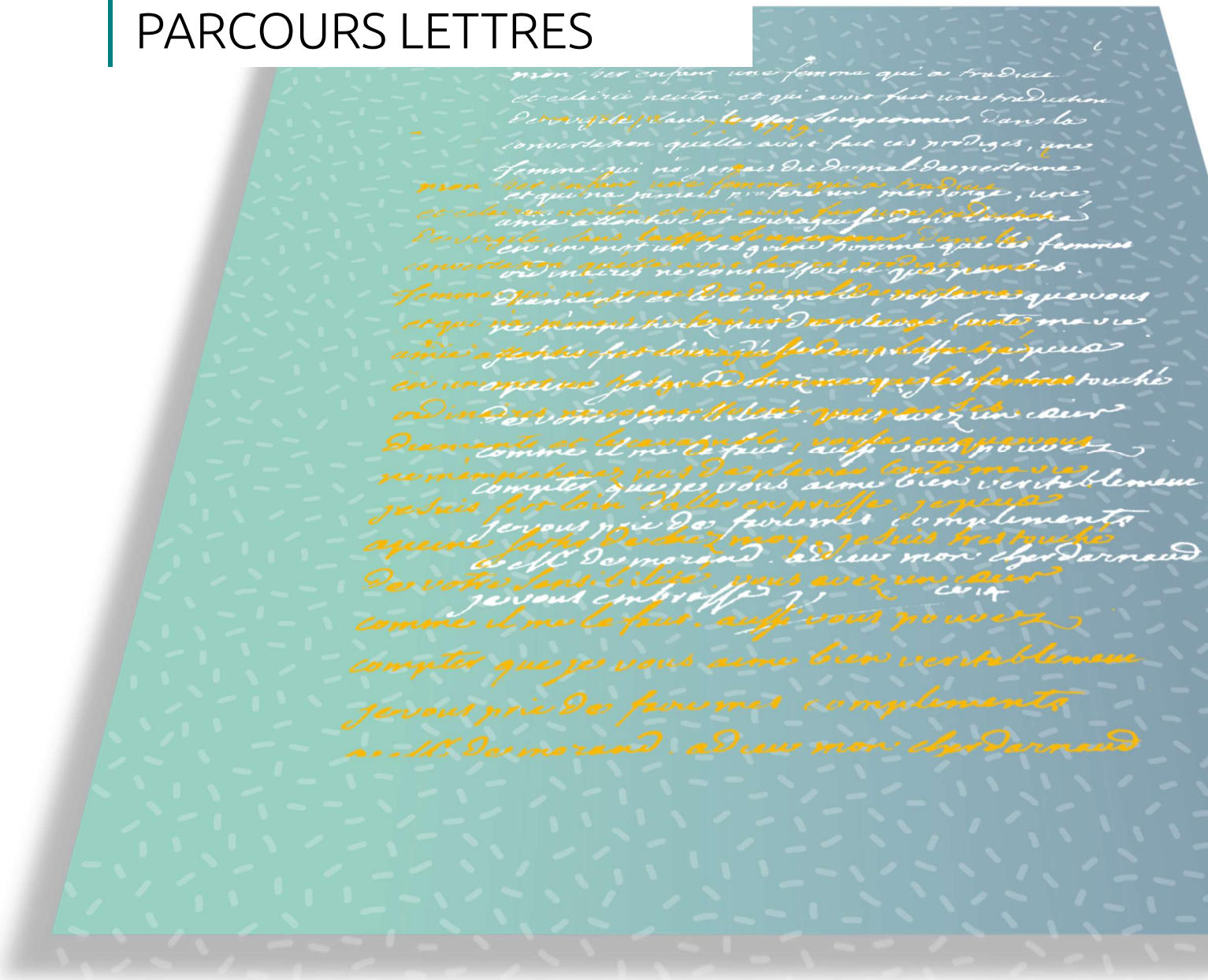

GUIDE DES ÉTUDES 2025 – 2026

Normandie Université

HTTP://UFR-HSS.UNICAEN.FR/

MASTER ARTS, LETTRES, CIVILISATIONS

PARCOURS LETTRES

2025-2026

Responsable du parcours
ALAIN SANDRIER
alain.sandrier@unicaen.fr

AVERTISSEMENT

La formation à distance n'est plus assurée depuis la rentrée 2025.

École doctorale de Rattachement

« NORMANDIE HUMANITÉS »

ED 558 · NH

TABLE DES MATIÈRES

OBJECTIFS DE LA FORMATION 7

INSCRIPTION 8

PRÉCISIONS SUR LES MCC 9

RÉUNION DE RENTRÉE 11

NOMS ET SPÉCIALITÉS DES DIRECTEURS DE RECHERCHE EN LITTÉRATURE FRANCAISE ET LITTÉRATURE COMPARÉE 12

SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU PARCOURS 15

- M1 – S1 – 1MLES1 15
- M1 – S2 – 1MLES2 16
- M2 – S3 – 2MLES3 17
- M2 – S4 – 2MLES4 18

MASTER 1 19

- MASTER 1 – PREMIER SEMESTRE 19
- MASTER 1 – SECOND SEMESTRE 23

MASTER 2 28

- MASTER 2 – PREMIER SEMESTRE 28
- MASTER 2 – SECOND SEMESTRE 31

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES 34

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES 36

LE DÉLIT DE PLAGIAT 37

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC…) 37

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027 38

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS) 39

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026 41

LEXIQUE DU LMD 42

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES 46

DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS 49

LE CLES 50

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES 51

INFORMATIONS UTILES 52

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES 53

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT 54

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI 55

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le parcours Lettres s'adresse à des étudiants souhaitant approfondir leurs connaissances disciplinaires tout en développant des compétences orientées vers les métiers de la culture, de l'écrit et de la communication. Il permet aux étudiants l'acquisition de méthodes d'analyse et de problématisation des textes littéraires, tout en leur donnant les cadres et les outils pour les inscrire dans un contexte culturel plus large (dialogue des arts, littérature étrangère, exploitation d'archives, politique et médiation culturelle…). La formation vise à développer des capacités d'expression orale et de rédaction diversifiées, dans la perspective de l'entrée dans la vie professionnelle : définition d'un projet de recherche, capacité à élaborer, à rédiger et à présenter un mémoire mais aussi, dans le cadre de l'option professionnalisante, mise en œuvre accompagnée, puis autonome, d'une écriture créative ou critique, découverte des méthodes et des techniques de l'écriture numérique.

Ce parcours, dont l'aboutissement est constitué par la réalisation, en deux ans, du mémoire de recherche, offre aux étudiants l'occasion de découvrir les structures de la recherche (liens avec le LASLAR et HISTEME, ouverture possible sur l'École doctorale), ou des institutions culturelles de la région (IMEC, Centre régional des lettres, Archives départementales, CDN…), au sein desquelles il offre la possibilité d'un apprentissage professionnel plus concret au travers de stages.

Le parcours Lettres articule le suivi du travail de recherche avec :

- des séminaires de Littérature : littérature française (programmes séculaires, approches de la critique…) , questions transversales (questions de poétique, histoire culturelle, littérature et sciences humaines…) littérature comparée (transferts culturels, mythopoétique, littérature et arts, approches de la fiction…) (UE1, UE2/UE5, UE6),

- une ouverture pluridisciplinaire, à travers les séminaires « Dialogue des arts et intermédialités » (en présentiel) / « Enjeux politiques du champ culturel » (UE3/8) mutualisés entre les trois parcours Théâtre, Cinéma et Lettres sur les 4 semestres,

- une option professionnalisante (UE 4 – en présentiel), en M1 et en M2, qui permet de développer les capacités rédactionnelles acquises en Licence en les orientant dans une perspective professionnalisante.
    - L'option Archives correspond à l'une des orientations fondamentales du Master Lettres depuis plusieurs années (séminaire sur les Archives de la création), en lien avec les partenariats établis avec les Archives départementales du Calvados et l'IMEC notamment (visite, conférences, initiation à l'exploitation des fonds et à la génétique des textes). Elle comprend une découverte de l'histoire de l'imprimé et une introduction à l'édition critique des textes, y compris dans leur version électronique. La possibilité pour les étudiants de réaliser un stage viendra confirmer la mise en pratique de ces connaissances.
    - L'option Écriture permet en même temps de développer les capacités rédactionnelles acquises en Licence en les orientant dans une perspective professionnalisante (création, critique, écriture web). La possibilité pour les étudiants de réaliser un stage dans ces derniers domaines viendra confirmer la mise en pratique de ces compétences.
    - L'option Latin (master & concours) permet aux étudiants qui souhaiteraient préparer l'agrégation à l'issue du M2, d'approfondir leur connaissance et leur pratique de la langue latine en vue éventuellement des concours.

- Des cours de Langue et de Méthodologie de la recherche (UE5/UE10).

Ce parcours du Master est principalement adossé à l'équipe de recherche LASLAR dont les axes de recherche irriguent les différents séminaires (histoire culturelle, esthétique, dialogue des arts, archives, valorisation du patrimoine littéraire et artistique) ; les étudiants doivent suivre un certain nombre de séminaires et de colloques organisés au sein de cette équipe et peuvent y poursuivre une formation doctorale.

INSCRIPTION

Pour l'inscription, voir les modalités d'accès en Master sur le site de l'UFR HSS.

- Pour l'inscription en M1, tout candidat doit impérativement déposer sa candidature en ligne sur la plateforme MON MASTER selon les dates requises. L'inscription en Master 1 se fait après examen du dossier par le jury d'admission.

- L'inscription en Master 2 se fait au terme de l'obtention du M1 de Lettres, quelle que soit l'université où le diplôme a été commencé. Il n'y a pas de compensation possible pour **la note de mémoire qui doit être au moins égale à 10/20**.

- Pour l'inscription en M2, les étudiants ayant suivi leur M1 dans ce Master à l'université de Caen ont un accès de droit (les étudiants n'ont pas à déposer un dossier sur MON MASTER / e-Candidat). Ils peuvent s'inscrire administrativement à partir du mois de juillet.

- Les étudiants ayant suivi un M1 Lettres dans une autre université ou ayant suivi un autre cursus doivent impérativement déposer leur candidature en ligne selon les dates requises.

PRÉCISIONS SUR LES MCC

Les dispositions en vigueur pour le parcours Lettres sont disponibles sous forme de tableau synthétique auprès de la scolarité de la formation et sur le site de l'UFR HSS. Les indications qui suivent détaillent l'esprit des évaluations selon les cours.

TRAVAUX ET NOTES

1 – MÉMOIRE DE RECHERCHE

Le cœur du Master recherche de Lettres consiste dans la rédaction d'un mémoire de recherche en littérature.
Ce travail s'élabore au cours des deux années du Master, sous la direction d'un enseignant-chercheur du département de Lettres modernes (voir infra la liste des enseignants-chercheurs et leurs domaines de spécialité).
L'étudiant choisit de travailler sur un ou plusieurs auteurs, une période, une question, un genre… et détermine avec l'enseignant-chercheur le corpus et les problématiques qui vont être explorées. Une fois le sujet du mémoire défini, l'étudiant devra développer une réflexion personnelle visant à produire une approche nouvelle sur la question, qui se mûrira au fur et à mesure de l'écriture, pendant les deux années du Master.
Cette réalisation du mémoire, qui est aussi une première expérience de recherche, permet à l'étudiant d'acquérir une autonomie intellectuelle et de développer son propre champ de pensée et de connaissance.

La consultation de la bibliographie existante constitue l'un des éléments indispensables de la définition du sujet et enrichit en permanence le travail de recherche et de rédaction. L'élaboration de ce mémoire se fait en concertation avec le directeur de recherche, du premier au quatrième semestre.

Concernant le mémoire principal, à la fin du Master 1, l'étudiant doit avoir produit :

- une introduction d'au moins une dizaine de pages, présentant et justifiant le sujet, le corpus, la problématique et les approches critiques choisies.
- un plan provisoire.
- une bibliographie.
- la rédaction d'une partie du mémoire final (à définir avec le directeur de recherche).

L'ensemble comprend environ 50 pages.
En M1, l'étudiant présente ce travail devant son directeur (et éventuellement un enseignant-chercheur associé) lors d'une soutenance orale.

ATTENTION : La date limite de soutenance du M1 est fixée au 30 juin 2026, pour la première session, et au 15 septembre 2026 pour la session dérogatoire.

A la fin du Master 2, l'étudiant présente son mémoire complété devant un jury composé de deux enseignants-chercheurs dont son directeur lors d'une soutenance orale. Ce mémoire final devra comporter environ 150 pages (bibliographie comprise).

ATTENTION : La date limite de soutenance du M2 est fixée au 30 juin 2026, pour la première session, et au 30 septembre 2026 pour la session dérogatoire.

Dans tous les cas, un laps de temps de deux semaines est exigé entre la date de réception du mémoire par l'enseignant-chercheur qui le dirige en M1 et par l'ensemble des membres du jury en M2, et la date de soutenance, faute de quoi celle-ci sera suspendue.

2 – TRAVAUX

La date limite de remise des travaux à rendre pour le premier semestre est fixée au 9 janvier 2026 ; la date limite des travaux à rendre pour le second semestre est fixée au 15 mai 2026.

Des stages peuvent être choisis parmi d'autres possibilités pour valider l'UE 9 des M1 et M2. Ils doivent faire l'objet d'une convention de stage qui demande une préparation très en amont. Il faut impérativement se renseigner auprès du secrétariat de la formation. Le stage fait l'objet d'un rapport évalué et éventuellement soutenu, remis au directeur ou à la directrice de mémoire, qui est le référent ou la référente du stage. Ces dispositions sont rappelées ci-dessous dans les UE concernées.

MASTER 1 :

1er semestre

- Pour l'UE1, les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en littérature française ou présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire).
- Les cours « programme séculaire » sont validés par assiduité.
- Pour l'UE2, les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en « littérature : question transversale » ou présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire).
- Pour les UE 3 à 5, chaque cours proposera un travail spécifique.
- La méthodologie est validée lorsque le mémoire est soutenu.

2e semestre

- Pour l'UE6, les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en littérature française ou présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire). Le séminaire « Approches de la critique », en présentiel, est validé par assiduité.
- Pour l'UE7 les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en littérature comparée ou présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire).
- Pour les UE 8 à 10, chaque enseignant proposera un travail spécifique.
- La méthodologie (UE10) est validée lorsque le mémoire est soutenu. En présentiel, les étudiants qui choisissent d'effectuer un stage pour valider l'UE9 devront rédiger un rapport de stage qui sera évalué par leur directrice ou directeur de mémoire (sa présentation pourra être couplée éventuellement avec la soutenance du mémoire et les deux exercices obéissent au même calendrier).

MASTER 2 :

1er semestre

- Pour l'UE1, les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en littérature française ou, pour les étudiants en présentiel, présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire).
- Les cours « programme séculaire » sont validés par assiduité.
- Pour l'UE2, les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en littérature comparée ou, pour les étudiants en présentiel, présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire).
- Pour les UE 3 à 5, chaque enseignant proposera un travail spécifique.
- La méthodologie est validée lorsque le mémoire est soutenu.

2e semestre

- Pour l'UE6, les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en littérature française ou, pour les étudiants en présentiel, présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire).
- Pour l'UE7, les étudiants doivent rendre un mini-mémoire en « littérature : question transversale » ou, pour les étudiants en présentiel, présenter un travail oral au séminaire (à définir avec le responsable du séminaire).
- Pour l'UE8, les enseignants proposeront un travail spécifique.
- Pour l'UE9, la validation se fera par présentation du travail de mémoire, devant l'ensemble des étudiants de Master (cette présentation constitue une étape dans la préparation de la soutenance).

En présentiel, les étudiants qui choisissent d'effectuer un stage pour valider l'UE9 devront rédiger un rapport de stage qui sera évalué par leur directrice ou directeur de mémoire (sa présentation pourra être couplée éventuellement avec la soutenance du mémoire et les deux exercices obéissent au même calendrier).
La méthodologie est validée lorsque le mémoire est soutenu.

MASTER 1 ET MASTER 2

En présentiel, les étudiants doivent assister à 3 journées d'études ou colloques (1 pour les étudiants salariés) pendant la durée de leur Master (soit 3 répartis sur les deux années). Ils doivent remplir une fiche d'assiduité (à télécharger sur le site de l'UFR HSS), à remettre au secrétariat du Master avant la fin du second semestre du M2.

La liste de ces journées et colloques se trouve sur le site du LASLAR.

Les étudiants de M2 agrégés en poste dans l'enseignement secondaire sont dispensés des séminaires. Seule la réalisation du mémoire leur est indispensable pour obtenir leur M2.

RÉUNION DE RENTRÉE

Les cours (sauf exception précisée) **débutent** en semaine 1 (sur 12) du calendrier universitaire 2025-2026 soit **à partir du 8 septembre 2025**.

La réunion de rentrée du Master Arts, Lettres et Civilisations, parcours Lettres aura lieu le :

La première semaine du début des cours.

Soit le mercredi 10 septembre 2025

À 14h30 en salle B1-144

NOMS ET SPÉCIALITÉS DES DIRECTEURS DE RECHERCHE EN LITTÉRATURE FRANCAISE ET LITTÉRATURE COMPARÉE

Cette liste est destinée à permettre aux étudiants de master de s'orienter plus facilement vers l'enseignant-chercheur adapté à leur siècle ou à leur objet de recherche.

Pour contacter les enseignants : prénom.nom@unicaen.fr

ANSELMINI JULIE

Professeure en Littérature française du XIXe siècle.

Domaines de recherche :

- Littérature française du XIXe siècle
- Les écrivains et la critique
- La littérature populaire : réécritures et transmédiations des œuvres
- Les liens entre presse et littérature

BRAHAMCHA-MARIN JORDI

Maître de conférences en Littérature française du XIXe siècle.

Domaines de recherche :

- Littérature française du XIXe et de la première moitié du XXe siècle (en particulier : Victor Hugo, Apollinaire, la Commune de Paris comme objet littéraire)
- Études de réception, processus de transmission et de patrimonialisation des écrivains
- Histoire du livre et de l'édition, histoire de la presse
- Humanités numériques

BICHUE JÉRÉMIE

Maître de conférences en Littérature française du XVIe siècle.

Domaines de recherche :

- Poésie française de la première moitié du XVIe s., de Clément Marot à la Pléiade ; Poésie religieuse et culture joyeuse
- Écriture dramatique (farce, sermon joyeux, monologue dramatique)
- Satire, polémique et querelles littéraires de la fin du Moyen Âge à la fin du XVIe siècle
- Histoire du livre imprimé et manuscrit ; littérature de large diffusion

DEHONDT LOUISE

Maître de conférences en Littérature comparée.

Domaines de recherche :

- Littérature féminine et poésies des XVIe et XVIIe siècles
- Littératures de langue romane des XVIe et XVIIe siècles
- Études d'âge, études de genre, représentations de la vieillesse
- Littérature et savoir, écopoétique

GOURIO ANNE

Maître de conférences en Littérature française du XXe siècle.

Domaines de recherche :

- La poésie du XXème siècle (en particulier la seconde moitié du siècle)
- La poésie de l'élémentaire
- Les relations entre langue poétique et monde sensible

Auteurs étudiés :

Yves Bonnefoy, Lorand Gaspar, Guillevic, Jacques Dupin, André du Bouchet

HARTMANN MARIE

Maître de conférences Habilité à diriger des recherches en Littérature française du XXe siècle.

Domaines de recherche :

- Littérature du XXe et XXIe siècles : romans, littérature et guerres, littérature et arts
- Écopoétique, littérature et sciences

Auteurs étudiés :

Proust, Artaud, Céline, Claude Simon, Eric Chevillard

HIMY-PIERI LAURE

Professeure de Langue et littérature françaises du XXe siècle.

Domaines de recherche :

- Stylistique XXe siècle : histoire des formes et des modes de textualisation, régimes d'historicité des faits de langue / faits de style. Le style, entre sociolecte et idiolecte
- Didactique de la langue
- Entre littérature et langue : la traduction (latin, grec, anglais, russe)

JEANNIN MAGALI

Maître de conférences en Langue et littérature françaises du XVIe siècle.

Domaines de recherche :

- Littérature de la Renaissance
- Littérature de jeunesse : production, réception, adaptations, didactique
- Littérature et interculturel

LALLEMAND MARIE-GABRIELLE

Professeure de Langue et littérature françaises du XVIIe siècle.

Domaines de recherche :

- Les genres narratifs en vers et en prose (romans, nouvelles, contes, épopées...), et très particulièrement le long roman
- La littérature galante (roman/ théâtre/poésie)
- La poésie satirique

LECHAT DIDIER

Maître de conférences en Littérature française du Moyen Âge (XIIe s, XIIIe s, XIVe s, XVe s).

Domaines de recherche :

- Littérature française de la fin du Moyen Âge, récritures de la mythologie, insertion lyrique
- Art poétique, représentations du poète
- Traduction médiévale, réception et remplois de l'histoire romaine au Moyen Âge
- Écriture à la première personne, portraits d'auteurs et enluminures
- Littérature et médecine

N.B. Tous les sujets sur la littérature du Moyen Âge (roman, chanson de geste, poésie, traités didactiques, œuvres allégoriques) sont possibles, y compris sur des œuvres des XIIe et XIIIe siècles.

LECHEVALIER CLAIRE

Professeure en Littérature comparée

Domaines de recherche :

- Réceptions européennes des textes de l'Antiquité
- Réécritures des mythes ; intertextualité
- Histoire de la traduction ; problématiques de la réception des textes français à l'étranger et des textes étrangers en France
- Histoire du théâtre français et étranger
- Réflexions sur « la fabrique du théâtre » (place du spectateur, réflexion sur le personnage de l'actrice ou sur le mensonge et l'illusion…)

LORENT FANNY

Maître de conférences en Langue et littérature françaises des XXe et XXIe siècles (INSPÉ).

Domaines de recherche :

- Littérature et théorie littéraire des XXe et XXIe siècles (Alain Robbe-Grillet, Michel Butor, Roland Barthes, Jacques Roubaud, Gérard Genette, Tzvetan Todorov, Michel Charles, Hélène Cixous)
- Proses non fictionnelles : discours médiatique et paratextuel, biographie, écriture de soi, essai, écriture de la théorie
- Formation, exposition et patrimonialisation de la littérature et de ses savoirs au second XXe siècle jusqu'à la période contemporaine

SANDRIER ALAIN

Professeur de Littérature française du XVIIIe siècle.

Domaines de recherche :

- Histoire des idées, théâtre et poésie
- Incrédulité, athéisme, hétérodoxie, manuscrits philosophiques clandestins
- Littérature et arts au XVIIIe siècle : musique, danse et opéra
- Humanités numériques

Auteurs étudiés :

Voltaire, Diderot, d'Holbach, Montesquieu, Prévost, Rousseau, Beaumarchais, Encyclopédie

Un très large choix de sujets est possible pour un mémoire d'enseignement ou de recherche qui porte sur le XVIIIe siècle

VIZCARRA YINSU

Maître de conférences en Littérature française du XVIIIe siècle.

Domaines de recherches :

- Littérature française du XVIIIe siècle

WOLKENSTEIN JULIE

Maître de conférences Habilité à diriger des recherches en Littérature comparée.

Domaines de recherche :

- Genres narratifs (littérature et cinéma) de la fin du XIXème siècle à nos jours, domaines français et anglo-saxon
- Rapports texte-image

SCHÉMA ORGANISATIONNEL DU PARCOURS

M1 – S1 – 1MLES1

Code	UE	Intitulé	Volume horaire	ECTS	Enseignant(s) responsable(s) des enseignements	Coef.
1MLET1	**UE1**	**Littérature française 1**				
- Y1MLET11		**- Littérature du XXe siècle**	24h	6	Anne Gourio	6
- Y1MLET12		**- Programme séculaire 1** (Initiation aux programmes de recherche)	24h	4	Chercheuses et chercheurs du LASLAR	Validation
1MLET2	**UE2**	**Littérature : question transversale 1**				
- Y1MLET21		**- Littérature : question transversale 1 (XVIIIe s.)**	24h	6	Alain Sandrier	6
1MLET3	**UE3**	**Dialogue des arts et Intermédialités 1**				
- Y1MAS31		**- Dialogue des arts et Intermédialités 1**	24h	5	Valérie Vignaux	5
1MLET4	**UE4**	**Option professionnalisante (au choix)**				
- 1MLET41		**- Écriture 1 : écriture critique**	24h	4	Marie Hartmann	4
		Ou				
- Y1MLET42		**- Latin 1 master**		4	Brigitte Gauvin	4
1MLET5	**UE5**	**Méthodologie + LVE (au choix)**				
- 1MLET51		**-Méthodologie de la recherche Lettres**	12h	2	Alain Sandrier	Validation
		- LVE (au choix) :	24h	3		3
- YMALAN1		**- Anglais**			Cécile Cottenceau	
		Ou				
- YMALES1		**- Espagnol**			Élise Monjarret	
		Ou				
- YMALAL1		**- Allemand**			Elisabeth Schober	

M1 – S2 – 1MLES2

Code	UE	Intitulé	Volume horaire	ECTS	Enseignant(s) responsable(s) des enseignements	Coef.
1MLET6	**UE6**	**Littérature française 2**				
- 1MLET61		**- Littérature du Moyen Âge**	24h	4	Didier Lechat	4
- 1MLET62		**- Approches de la critique**	24h	4	Julie Anselmini (le cours se déroule au S1)	Validation
1MLET7	**UE7**	**Littérature comparée 1**				
- 1MLET71		**- Littérature comparée 1**	24h	4	Julie Wolkenstein	4
1MLET8	**UE8**	**Enjeux politiques du champ culturel 1**				
- Y1MLET81		**- Enjeux politiques du champ culturel 1**	24h	4	Julie Anselmini & Raphaël Jaudon	4
1MLE9	**UE9**	**Option professionnalisante (au choix)**				
- 1MLET91		**- Archives 1 (fonds d'archives)**			Anne Gourio	
		Ou				
- Y1MLET92		**- Latin 2 master**	24h	3	Brigitte Gauvin	3
		Ou				
- 1MLET93		**- Stage**			Directrice/Directeur de mémoire	
1MLET10	**UE5**	**Méthodologie + LVE**				
- 1MLET101		**- Méthodologie de la recherche Lettres**	12h	1	Julie Wolkenstein	Validation
		- LVE (au choix) :	24h	2		2
- YMALAN2		**- Anglais**			Cécile Cottenceau	
		Ou				
- YMALES2		**- Espagnol**			Élise Monjarret	
		Ou				
- YMALAL2		**- Allemand**			Elisabeth Schober	
- 1MLET102		**- Soutenance du mémoire M1**		8	Directrice/Directeur de mémoire	8
- ENGETUM1		**Engagement de l'étudiant (facultatif)**		1 surnum.		
- FSTAGEM1		**Stage facultatif (maximum 6 semaines - doit être effectué avant le 15 juillet)**				

M2 – S3 – 2MLES3

Code	UE	Intitulé	Volume horaire	ECTS	Enseignant(s) responsable(s) des enseignements	Coef.
2MLET1	**UE1**	**Littérature française 3**				
- Y2MLET11		**- Littérature XIXe siècle**	24h	6	Julie Anselmini	6
- Y2MLET12		**- Programme séculaire 2** (Exercices littéraires canoniques)	24h	4	Divers enseignants du département LFC	Validation
2MLET2	**UE2**	**Littérature comparée 2**				
- Y2MLET21		**- Littérature comparée 2**	24h	6	Claire Lechevalier	6
2MLET3	**UE3**	**Dialogue des arts et intermédialités 2**				
- Y2MAS31		**- Dialogue des arts et Intermédialités 2**	24h	5	Claire Lechevalier & Fabien Cavaillé	5
2MLET4	**UE4**	**Option professionnalisante (au choix)**				
- 2MLET41 **- Y2MLET42**		**- Écriture 2** **Ou** **- Latin 1 master**	24h	4	Alice Brière-Haquet & Simon Lanot Brigitte Gauvin	4
2MLET5	**UE5**	**Méthodologie + LVE**				
- 2MLET51		**- Méthodologie de la recherche Lettres**	12h	2	Yinsu VIZCARRA	Validation
		- LVE (au choix) :	24h	3		3
- YMALAN3		**- Anglais**			Sara Benoist	
		Ou				
- YMALES3		**- Espagnol**			Élise Monjarret	
		Ou				
- YMALAL3		**- Allemand**			Elisabeth Schober	

M2 – S4 – 2MLES4

Code	UE	Intitulé	Volume horaire	ECTS	Enseignant(s) responsable(s) des enseignements	Coef.
2MLET6 **- Y2MLET61**	**UE6**	**Littérature française 4** **- Littérature XVIIe siècle**	24h	5	Marie-Gabrielle Lallemand	5
2MLET7 **- Y2MLET71**	**UE7**	**Littérature : question transversale 2** **- Littérature : question transversale 2 (XVIe s.)**	24h	5	Jérémie Bichüe	5
2MLET8 **- Y2MLET81**	**UE8**	**Enjeux politiques du champ culturel 2** **- Enjeux politiques du champ culturel 2**	24h	4	Anne Gourio (& Stéphanie Loncle)	4
2MLET9 **- 2MLET91** **- Y2MLET92** **- 2MLET93**	**UE9**	**Option professionnalisante (au choix)** **- Archives 2 : archives numériques** **Ou** **- Latin 2 master** **Ou** **- Stage**	24h	3	Alain Sandrier Brigitte Gauvin Directrice/Directeur de mémoire	3
2MLET10 **- 2MLET101** **- YMALAN4** **- YMALES4** **- YMALAL4** **- 2MLET102**	**UE10**	**Méthodologie + LVE** **- Suivi du mémoire et communication scientifique** **- LVE (au choix) :** **- Anglais** **Ou** **- Espagnol** **Ou** **- Allemand** **- Soutenance du mémoire M1**	12h 24h	1 2 10	Alain Sandrier Sara Benoist Élise Monjarret Elisabeth Schober Directrice/Directeur de mémoire	Validation 2 10
- ENGETUM2		**Engagement de l'étudiant (facultatif)**		1 surnum.		
- FSTAGEM2		**Stage facultatif** **(maximum 6 semaines - doit être effectué avant le 15 juillet)**				

MASTER 1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- **Contrôle d'assiduité**
  L'assiduité est obligatoire pour tous les étudiants du régime général. Des absences répétées non justifiées interdisent la validation de l'UE pour l'année en cours.
- **Il est rappelé que le plagiat est un délit passible d'une sanction disciplinaire. Une attestation sur l'honneur concernant l'authenticité de leurs mini-mémoires et mémoires est susceptible d'être demandée aux étudiants au moment de la remise de leurs travaux.**

AVERTISSEMENT

Pour des raisons de service, **le cours de Julie Anselmini, 1MLET62 « Approches de la critique », comptant pour le second semestre, se déroulera pendant le premier semestre.**

MASTER 1 – PREMIER SEMESTRE

UE1. SÉMINAIRES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Y1MLET11 – Littérature du XXe siècle : L'expérience du poétique à l'ère moderne et contemporaine

ECTS 6 ; 24h CM
Nom de la responsable : Anne Gourio

Objet : Si le XXe siècle est pour le genre poétique l'époque des expérimentations impulsées par les courants d'avant-garde, il peut aussi être abordé sous l'angle de la notion d'expérience, entendue tant au plan de la production que de la réception. Qu'est-ce que faire l'expérience du poétique à l'ère moderne et contemporaine ? Qu'est-ce qu'un « geste lyrique » (D. Rabaté) ? En quoi le poème peut-il être envisagé comme un acte ? À quelle reconfiguration de l'œuvre littéraire ce paradigme conduit-il ? Quel type d'effet vise l'œuvre poétique ? Le séminaire traversera de nombreuses expériences du poétique en privilégiant trois orientations : une interrogation sur le geste du poète, en particulier lorsque ce geste s'inscrit sur un support matériel (Christian Dotremont, René Char, Henri Michaux) ; la considération de certaines pratiques artistiques bâties sur le principe de l'inachèvement (l'influence de Giacometti sur toute une génération d'écrivains ; l'atelier de Francis Ponge) ; l'essor d'un genre bien particulier, celui des « vies » librement recomposées par des poètes.

Bibliographie de travail
Une sélection d'extraits de textes sera distribuée en cours :
Yves Bonnefoy, *Giacometti*, Flammarion, 1988.
André du Bouchet, *D'un trait qui figure et défigure*, Fata Morgana, 1997.
René Char, *La Nuit talismanique*, Skira, 1972.
Christian Dotremont, *Les Grandes choses*, Poésie/Gallimard, 2025.
Henri Michaux, *Emergences, résurgences*, Skira, 1972.
Francis Ponge, *Le Savon*, Gallimard, « L'imaginaire », 1967.

La troisième partie du séminaire prendra appui sur une œuvre précise (à se procurer) :
Guy Goffette, *Verlaine d'ardoise et de pluie*, Folio, 1996.
À laquelle s'ajouteront des extraits de :
Pierre Michon, *Vies minuscules*, Folio, 1996.
Pierre Michon, *Rimbaud le fils*, Folio, 1997.

Bibliographie critique
Jean-Claude Pinson, *Poéthique*, Champ Vallon, 2013.
Dominique Rabaté, *Gestes lyriques*, José Corti, 2013.

Y1MLET12 – Programme séculaire 1 : Initiation aux programmes de recherche

ECTS 4 ; 24h CM
Nom des responsables : Chercheuses et chercheurs du LASLAR

Objet : À partir d'activités variées, et selon un calendrier ad hoc se prolongeant éventuellement sur le second semestre, ce module propose, une initiation concrète à la recherche autour d'événements scientifiques programmés par le LALSLAR.

Les étudiants, encadrés par les responsables indiquées, sont invités à comprendre et accompagner les projets scientifiques suivants (voir les descriptifs éventuels sur le site du LASLAR) :
Claire Lechevalier, programme « baroque au présent ».
Louise Dehondt, « *(Im)mobilis in (im)mobili* : mouvements et circulations dans la littérature carcérale européenne (XVIe-XIXe siècles) ».
Julie Wolkenstein, « la forme chorale en littérature et au cinéma » (les séances se dérouleront au second semestre).

UE2. LITTÉRATURE : QUESTION TRANSVERSALE 1

Y1MLET21 – Le droit de ne pas croire : incrédulités, incroyances, hétérodoxies, déismes, athéismes (18e-21e s.)

ECTS 6 ; 24h CM
Nom du responsable : Alain Sandrier

Objet : Le doute est resté longtemps encombrant et inconfortable. Dans des sociétés où la foi est considérée comme la norme, et bien souvent la normalité même, la dissidence et l'incroyance ont dû inventer des formes d'expression particulières, tantôt souterraines tantôt tonitruantes. Le séminaire envisage ces différentes formes par lesquelles l'incrédulité a pu s'exprimer, du pamphlet au poème, de la pièce de théâtre au manuscrit philosophique clandestin. Il met en valeur la période des Lumières comme un laboratoire extraordinaire de modalités, qui constitue une grille de lecture féconde jusqu'à nos jours, avec l'affleurement d'une nouvelle médiatisation de l'incrédulité (Rushdie, Onfray). Le séminaire s'interrogera donc sur les conditions sociales de la liberté d'expression et ses traductions littéraires.

Textes de référence
Pierre Bayle, *Dictionnaire historique et critique* [articles de l'édition de 1740 disponibles en ligne sur http://artfl-project.uchicago.edu].
Jean Meslier, *Mémoire contre la religion*, éd. J.-P. Jackson, Paris, Coda, 2007.
Philosophes sans Dieu, Textes athées clandestins du XVIIIe siècle, éd. A. Mothu et G. Mori, Paris, Champions Classiques, 2010 (contient en particulier, C.-C. Dumarsais, *Le philosophe* [1716-1720] et N. Fréret, *Lettre de Thrasybule à Leucippe* [1720-1725]).
Le Théâtre de l'incrédulité, Trois pièces manuscrites des Lumières irréligieuses, éd. A Sandrier, Paris, Classiques Garnier, 2012 (contient *La Mort de Mardi-Gras* [1737], *L'Embrasement de Sodome*, *La Religion* [1764]).
Voltaire, *Dictionnaire philosophique* [1764], éd. G. Stenger, GF, 2009.
D'Holbach, *Le Bon Sens* [1772] in *Œuvres philosophiques*, t. 3, éd. J.-P. Jackson, Alive, 2001.
Parny, *La Guerre des Dieux* [1799], éd. J.-Ch. Lemaire, Paris, Champion, 2002.
Salman Rushdie, *Les Versets sataniques*, 1988.
Michel Onfray, *Traité d'athéologie*, 2005.

UE3. SÉMINAIRE PLURIDISCIPLINAIRE

Y1MAS31 – Dialogue des Arts et intermédialités : « Figures d'écrivains : mémoires de la littérature ? XIXe-XXe siècles »

ECTS 5 ; 24h CM

Nom de la responsable : Valérie Vignaux

Objet : L'étude d'un corpus d'œuvres visuelles aux caractéristiques esthétiques diverses : caricatures, portraits photographiques, mais aussi documentaires de cinéma et de télévision, produites sur une période étendue du XIXe au XXe siècle, sera menée afin de s'interroger sur ce que ces représentations figurées préservent du geste littéraire.
Ainsi, on s'intéressera à quelques-uns des écrivains qui ont réalisé des œuvres visuelles (photographiques ou cinématographiques) pour envisager les singularités d'un geste d'écriture en images mais aussi pour réfléchir des notions comme intermédialité, hybridation, etc.
Quelques-uns des auteurs envisagés : Colette, Jean Cocteau, Marguerite Duras, André Gide, André Gill, Hervé Guibert, Georges Perec, Jacques Prévert, Raymond Queneau…

UE4. OPTION PROFESSIONNALISANTE (AU CHOIX)

1MLET41 – Écritures critiques en lettres

ECTS 4 ; 24h TD

Nom de la responsable : Marie Hartmann

Objet : Centré sur la lecture d'articles de Roland Barthes, le cours vise à mieux faire comprendre comment intégrer et utiliser ces références critiques dans le cadre de l'analyse d'une œuvre artistique. Ouvert aux arts visuels, qui ont emprunté à la narratologie et à la rhétorique, des catégories d'analyse, il s'appuiera sur divers supports : analyse de textes et analyse d'images en particulier.
Les étudiants sont invités à consulter les ouvrages de Roland Barthes : *Mythologies* et *Le Bruissement de la langue* (éditions indifférentes).

OU

1MLET42 – Latin 1 master

ECTS 4 ; 24h TD

Nom de la responsable : Brigitte Gauvin

Objet : Destiné à tous les étudiants de master qui souhaitent perfectionner leur niveau de latin, le cours (deux heures/semaine) a pour objectif premier de préparer les étudiants à l'épreuve de version latine des concours. À cette fin, des versions (environ une dizaine) seront proposées, à la maison et en temps limité, sur des textes de prose et de poésie. Ces versions feront l'objet d'un corrigé détaillé en cours. A côté de ces exercices, seront proposées des mises à niveau sur différents points de la grammaire latine, en fonction des demandes des étudiants.
Il serait souhaitable que la morphologie du latin soit revue avant le début des cours. Pour ce faire, la possession d'une grammaire scolaire (Cart et Grimal, Gason par exemple) est indispensable, tout comme du Gaffiot (si possible, le Nouveau Gaffiot, de consultation plus aisée que l'ancien).

Selon leur niveau et les possibilités de leur EDT, en concertation avec les enseignants de latin, les étudiants de M1 peuvent choisir de suivre, au S1, soit le cours latin concours (Y1MLET42, B. Gauvin), soit le cours de MLE (Y1MMLE7 latin grand débutant, B. Gauvin).

UE5. MÉTHODOLOGIE ET LANGUES VIVANTES

1MLET51 – Méthodologie de la recherche

Validation ; ECTS 2 ; 12h TD

Nom du responsable : Alain Sandrier

ET

YMALAN1 – Anglais

ECTS 3 ; 24h TD

Nom de la responsable : Cécile Cottenceau

OU

YMALAL1 – Allemand

ECTS 3 ; 24h TD

Nom de la responsable : Elisabeth Schober

OU

YMALES1 – Espagnol

ECTS 3 ; 24h TD

Nom de la responsable : Élise Monjarret

MASTER 1 – SECOND SEMESTRE

UE6. SÉMINAIRES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

1MLET61 – Littérature du Moyen Âge : Le Moyen Âge à l'écran, réceptions et transferts

ECTS 4 ; 24h CM

Nom du responsable : Didier Lechat

Objet : Le Moyen Âge n'a jamais cessé d'inspirer le cinéma, on en citerait aisément des exemples jusque dans la production la plus contemporaine, sous des formes tantôt sérieuses, voire édifiantes, tantôt divertissantes ou parodiques, à destination d'un public d'adultes ou d'enfants. Les questions auxquelles ce séminaire tentera d'apporter des réponses portent sur les multiples facettes de la *réception cinématographique du Moyen Âge*. À quelles périodes et à quelles sources médiévales le cinéma puise-t-il ses sujets ? De quelles intentions le choix de cette époque est-il révélateur ? Quelles options esthétiques et idéologiques guident la création d'œuvres cinématographiques dont l'action est située au Moyen Âge ?

La démarche qu'on suivra se veut pluridisciplinaire. La mise en écho d'œuvres cinématographiques plus ou moins récentes avec la période médiévale amène à réfléchir à la production des œuvres en termes d'histoire culturelle. Les notions d'adaptation (pour les films inspirés d'œuvres littéraires) et d'esthétique propre à chaque film étudié relèvent des études cinématographiques, mais elles peuvent aussi mobiliser des connaissances en peinture et en photographie. L'art de l'enluminure médiévale a retenu l'attention de bon nombre de réalisateurs de films. L'histoire du cinéma oblige à des mises en perspective : à quel type de « récupération » se prêtent les sujets « moyenâgeux » pendant la Seconde Guerre mondiale, par exemple ? On peut aussi comparer des cinéastes qui portent à l'écran diverses œuvres littéraires à quelques années d'intervalle et qui s'opposent délibérément les uns aux autres : Eric Rohmer et Robert Bresson à la fin des années 70 par exemple. Toutefois, le socle à partir duquel s'organiseront toutes nos réflexions est la littérature : elle peut être envisagée comme la *source* plus ou moins directe d'une œuvre cinématographique (cas de l'adaptation), comme *univers de référence* auquel renvoient des personnages réels ou fictifs (cas de films racontant la vie d'un homme de lettres ou d'un personnage historique sur lequel des textes ont été écrits, François Villon par exemple), ou comme point de départ et de comparaison à des *études thématiques transversales* (le personnage du nain en littérature et à l'écran ; la représentation de la peste chez les auteurs médiévaux et au cinéma ; Jeanne d'Arc en texte et en image…).

C'est la littérature française des XIIe -XVe siècles qui nous servira de point de départ, avec des incursions possibles dans le domaine italien, au moyen d'extraits photocopiés qu'on distribuera en séminaire. Les œuvres cinématographiques étudiées seront majoritairement tirées de la production européenne, mais pas exclusivement. Les notions clés dont on se servira sont celles de représentation du passé, de réception des œuvres médiévales, de transfert et de métamorphose des matériaux hérités du Moyen Âge.

Films susceptibles d'être étudiés (liste non contraignante et non limitative)

La Passion de Jeanne d'Arc, Carl Th. Dreyer (1928).
Alexandre Nevski, Sergueï M. Eisenstein (1938).
La Couronne de fer, Alessandro Blasetti (1941).
Les Visiteurs du soir, Marcel Carné (1942).
L'Eternel retour, Jean Delannoy (1943).
François Villon, André Zwobada (1945).
Le Septième sceau, Ingmar Bergman (1957).
Le Procès de Jeanne d'Arc, Robert Bresson (1962).
Merlin l'Enchanteur, Wolfgang Reitherman (prod. Walt Disney, 1963).
Le Décaméron, Pier Paolo Pasolini (1971).
Lancelot du Lac, Robert Bresson (1974).
Monty Python Sacré Graal, Terry Gilliam et Terry Jones (1975).
Perceval le Gallois, Éric Rohmer (1978).
Excalibur, John Boorman (1981).
Les Visiteurs, Jean-Marie Poiré (1993).
Jeanne la Pucelle : 1. Les Batailles, 2. Les Prisons, Jacques Rivette (1994).
Jeanne d'Arc, Luc Besson (1999).

Bibliographie

Œuvres médiévales en rapport avec certains des films cités ci-dessus :

Boccace, *Décaméron*, traduction, introduction et notes sous la direction de Christian Bec, Paris, Librairie Générale Française (Livre de Poche), 1994.
Chrétien de Troyes, *Perceval ou Le Conte du Graal*, texte et traduction par Jean Dufournet, Paris, Flammarion (collection GF), 1997.
François Villon, *Lais, Testament, Poésies diverses*, édition bilingue, publication, traduction, présentation et notes par Jean-Claude Mühlethaler, avec *Ballades en jargon*, édition bilingue par Eric Hicks, Paris, Champion (collection « Champion Classiques Moyen Âge »), 2004.
François Villon, *Œuvres complètes*, édition établie par Jacqueline Cerquiglini-Toulet avec la collaboration de Laëtitia Tabard, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2014.
La Quête du Saint Graal, roman en prose du XIIIe siècle, texte établi et présenté par Fanni Bogdanow, traduction par Anne Berrie, Paris, Librairie Générale Française (Livre de Poche, collection « Lettres Gothiques »), 2006.
Lancelot du Lac, roman français du XIIIe siècle, texte présenté et annoté par François Mosés, d'après l'édition d'Elspeth Kennedy, Paris, Librairie Générale Française (Livre de Poche, collection « Lettres Gothiques »), 1991.
Le Roman de Merlin en prose, édition bilingue établie, traduite, présentée et annotée par Corinne Füg-Pierreville, Paris, Champion (collection « Champion Classiques Moyen Âge »), 2014.
Robert de Boron, *Merlin*, roman du XIIIe siècle, présenté, traduit et annoté par Alexandre Micha, Paris, Flammarion (collection GF), 1994.
Tristan et Iseut, les poèmes français, la saga norroise, textes originaux et intégraux présentés, traduits et commentés par Daniel Lacroix et Philippe Walter, Paris, Librairie Générale Française (Livre de Poche, collection « Lettres Gothiques »), 1989.

Sélection d'ouvrages critiques (se reporter en outre à la bibliographie du premier ouvrage cité ci-dessous) :

Amy de la Bretèque (François), *L'Imaginaire médiéval dans le cinéma occidental*, Paris, Champion, 2004.
Dufournet (Jean), *Villon et sa fortune littéraire*, Saint-Médard-en-Jalles, Guy Ducros, 1970.
Europe, n° 654, 1983 (*Le Moyen Âge maintenant*).
Ferro (Marc), *Cinéma et Histoire*, Paris, Gallimard (éd. refondue, folio histoire), 1993.
Jauss (Hans-Robert), *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard (collection Tel), 1990.
Le Moyen Âge aujourd'hui, Trois regards contemporains sur le Moyen Âge : histoire, théologie, cinéma, sous la direction de Jacques Le Goff et Guy Lobrichon, Paris, Le Léopard d'Or, 1997.
Passé Présent, Le Moyen âge dans les fictions contemporaines, sous la direction de Nathalie Koble et Mireille Séguy, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2009.
Villon et ses lecteurs, sous la direction de J. Derens, J. Dufournet, M. J. Freeman, Paris, Champion, 2005.
Zumthor (Paul), *Parler du Moyen Âge*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.

1MLET62 – « Approches de la critique »

ECTS 4 ; 24h CM

Avertissement : en 2025-2026, ce cours est dispensé au premier semestre de M1.

Nom de la responsable : Julie Anselmini

Objet : Ce cours a pour but de présenter aux étudiants quelques-unes des approches critiques qui s'offrent à eux, leurs méthodes et leurs enjeux (l'histoire littéraire, la narratologie, la critique de la conscience, la sociocritique, l'écopoétique, etc.). Cette présentation se construira autour de grandes questions théoriques telles que : l'auteur, la réception, l'œuvre et la société, la fiction.

UE7. SÉMINAIRE DE LITTÉRATURE COMPARÉE 1

1MLET71 – Littérature comparée 1 : « Enquêtes policières et quête de sens »

ECTS 4 ; 24h CM

Nom de la responsable : Julie Wolkenstein

Objet : En partant de la confrontation d'un texte (*The Figure in the Carpet*, d'Henry James, 1896) et d'un film (*Citizen Kane*, d'Orson Welles, 1941), le propos de ce séminaire est d'étudier les correspondances entre les traits constitutifs du genre policier

(énigme, enquête, résolution) et la recherche, qu'elle se donne pour objets des œuvres littéraires ou cinématographiques. Parallèlement à l'analyse détaillée de ces deux modèles qui stimulent, déçoivent et réactivent alternativement la tentation de dégager un sens univoque, on s'intéressera notamment aux travaux du théoricien Pierre Bayard et à sa réflexion sur la « critique policière », qui identifie la démarche du chercheur à celle du détective, pour mieux éclairer la capacité de l'œuvre d'art à susciter une infinité d'interprétations.

Biblio-filmographie

Le Motif dans le tapis et *La Bête dans la jungle*, d'Henry James, traduit par Jean Pavans, édition bilingue, Paris, Garnier-Flammarion, 2004.

Citizen Kane, d'Orson Welles.

Qui a tué Roger Ackroyd ?, de Pierre Bayard, Éditions de Minuit, coll. « Double » n°55, Paris, 2008.

UE8. SÉMINAIRE PLURIDISCIPLINAIRE

Y1MLET81 – Enjeux politiques du champ culturel 1

ECTS 4 ; 24h CM

Nom des responsables : Julie Anselmini & Raphaël Jaudon

Objet :

Première partie du cours : Julie Anselmini

Ce séminaire visera à explorer les interactions entre le champ politique et le champ culturel du XIXe siècle, dans un contexte où la majorité de la population accède désormais à la culture et où l'entrée dans l'« ère médiatique » soumet cette dernière à une nouvelle donne que doivent affronter les écrivains, les artistes et le public comme ceux qui exercent le pouvoir et décident de la politique culturelle. La question privilégiée qui sera soulevée sera celle de la démocratisation de la lecture et de ses répercussions politiques ; seront aussi évoqués les débats provoqués par la diffusion de la littérature auprès du public féminin.

Seconde partie du cours : Raphaël Jaudon

« La culture après #MeToo : controverses et perspectives »

Depuis le début du mouvement #MeToo, à la fin des années 2010, le champ culturel doit composer avec la multiplication des accusations de violences portées à l'encontre d'artistes reconnus. Littérature, cinéma, théâtre, etc. : si la situation de chaque corps de métier reste singulière, tous les arts sont bel et bien concernés. Dans ce séminaire, nous analyserons les débats médiatiques et théoriques générés par #MeToo, et déplierons les questions que ce mouvement pose à l'étude des arts : possibilité ou non de distinguer l'homme de sa création, conséquences sur les circuits de valorisation des œuvres, actualité de la réflexion sur l'auteurisme et sur les méthodes d'analyse.

UE9. OPTION PROFESSIONNALISANTE (AU CHOIX)

1MLET93 – Stage (non obligatoire)

ECTS 4

OU

1MLET91 – Archives : Archives de la poésie du XXe siècle : les fonds de l'IMEC

ECTS 4 ; 24h TD

Nom de la responsable : Anne Gourio

Objet : Cet enseignement propose une approche de la notion d'archive à partir d'une exploration de quelques fonds de l'IMEC (*Institut Mémoire de l'édition contemporaine*) : découverte de manuscrits, de tapuscrits et d'imprimés, comparaison entre différentes versions, initiation à l'étude génétique. L'enseignement, qui se concentrera sur le genre poétique, comportera deux volets correspondant à deux périodes de l'Histoire de la poésie au XXe siècle. On s'attachera d'abord aux revues de poésie sous l'Occupation en étudiant trois revues aux orientations spécifiques (*Fontaine, Messages et Poésie* (41, 42…)) : on s'intéressera, à

partir de quelques imprimés de l'IMEC, à la façon dont se construit un sens masqué, destiné à déjouer les dispositifs de contrôle. L'enseignement portera ensuite sur un poète de la seconde moitié du XXe siècle, Lorand Gaspar, dont l'œuvre est modelée par l'imaginaire du désert. Le travail sur archive se focalisera cette fois sur les modes de présence de l'espace désertique dans le poème (exploration de l'espace de la page, travail sur les graphies), mais aussi sur le déploiement de cette œuvre dans le temps à travers des exemples de réécritures.
Trois séances de travaux pratiques à l'IMEC (abbaye d'Ardenne) sont prévues.

Se procurer : Lorand Gaspar, *Sol absolu et autres textes*, Poésie/Gallimard.

Bibliographie indicative
Les revues de poésie sous l'Occupation :
Jean Lescure, *Poésie et liberté. Histoire de Messages*, IMEC, 1998.
Pierre Seghers, *La Résistance et ses poètes (France 1940/1945)*, Seghers, 1974.
François Vignale, *La revue Fontaine. Poésie, Résistance, Engagement*, Presses Universitaires de Rennes.
Lorand Gaspar :
Europe, n°918, octobre 2005, *Lorand Gaspar*.
Michel Collot, *La Matière-émotion*, PUF, 1998.

OU

Y1MLET92 – Latin 2 Master
ECTS 4 ; 24h TD
Nom de la responsable : Brigitte Gauvin

Objet : Ouvert à tous les étudiants de master qui souhaitent perfectionner leur niveau de latin, le cours (deux heures/semaine) a pour objectif premier de préparer les étudiants à l'épreuve de version latine des concours. A cette fin, des versions (environ une dizaine) seront proposées, à la maison et en temps limité, sur des textes de prose et de poésie. Ces versions feront l'objet d'un corrigé détaillé en cours. A côté de ces exercices, seront proposées des mises à niveau sur différents points de la grammaire latine, en fonction des demandes des étudiants.
Il serait souhaitable que la morphologie du latin soit revue avant le début des cours. Pour ce faire, la possession d'une grammaire scolaire (Cart et Grimal, Gason par exemple) est indispensable, tout comme du Gaffiot (si possible, le Nouveau Gaffiot, de consultation plus aisée que l'ancien).

UE10. MÉTHODOLOGIE ET LANGUES VIVANTES

1MLET101 – Méthodologie de la recherche
Validation ; ECTS 1 ; 12h TD
Nom de la responsable : Julie Wolkenstein

ET

YMALAN2 – Anglais
ECTS 2 ; 24h TD
Nom de la responsable : Cécile Cottenceau

OU

YMALAL2 – Allemand
ECTS 2 ; 24h TD
Nom de la responsable : Elisabeth Schober

OU

YMALES2 – Espagnol

ECTS 2 ; 24h TD

Nom de la responsable : Élise Monjarret

1MLET102 – Soutenance du mémoire

ECTS 8

MASTER 2

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- **Contrôle d'assiduité**
  L'assiduité est obligatoire pour tous les étudiants du régime général. Des absences répétées non justifiées interdisent la validation de l'UE pour l'année en cours.
- **Il est rappelé que le plagiat est un délit passible d'une sanction disciplinaire. Une attestation sur l'honneur concernant l'authenticité de leurs mini-mémoires et mémoires est susceptible d'être demandée aux étudiants au moment de la remise de leurs travaux.**

MASTER 2 – PREMIER SEMESTRE

UE1. SÉMINAIRES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Y2MLET11 – Littérature du XIXe siècle : Envoûtements. Merveilleux et roman au XIXe siècle

ECTS 6 ; 24h CM
Nom de la responsable : Julie Anselmini

Objet : Les écrivains du XIXe siècle sont confrontés à un double défi : maintenir intact, dans un monde toujours plus rationaliste mais en mal de sacré, la possibilité de l'enchantement, tout en offrant à un public élargi et avide de nouveauté un merveilleux moderne. En contexte romanesque, le merveilleux – ce qui, par son caractère extraordinaire, voire surnaturel, cause une surprise admirative, parfois mêlée de crainte – doit en outre s'adapter à la montée en puissance du réalisme (dans la seconde moitié du siècle) et il ne doit pas violer trop ostensiblement la vraisemblance du récit. Les différents visages, les modalités narratives et les enjeux du merveilleux seront explorés à travers trois romans représentant chacun un cas d'envoûtement ou d'ensorcellement. Différents textes d'accompagnement et documents iconographiques seront également distribués en cours.

Programme :
- Dumas, *Pauline* [1838], éd. A.-M. Callet-Bianco, Gallimard, « Folio classique », n° 3689.
- George Sand, *La Petite Fadette* [1849], éd. M. Reid, Gallimard, « Folio classique », n° 4011.
- Barbey d'Aurevilly [1854], *L'Ensorcelée*, éd. H. Juin, Gallimard, « Folio classique », n° 910.

Bibliographie critique
Anselmini Julie et Boblet Marie-Hélène (dir.), *De l'émerveillement dans les littératures poétiques et narratives des XIXe et XXe siècles*, Grenoble, ELLUG, 2017.
Bernard-Griffiths Simone et Bricault Céline (dir.), *Magie et magies dans la littérature et les arts du XIXe siècle français*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2012.
Chelebourg Christian, *Le Surnaturel. Poétique et écriture*, Amand Colin, « U. Lettres », 2006.
Gauchet Marcel, *Le Désenchantement du monde,* Gallimard, « Bibliothèque des Sciences humaines », 1985.
Glinoer Anthony, *La littérature frénétique*, Presses universitaires de France, « Les littéraires », 2009.
Todorov Tzvetan, *Introduction à la littérature fantastique*, Éditions du Seuil, « Points », 1970.
Vadé Yves, *L'Enchantement littéraire. Écriture et magie de Chateaubriand à Rimbaud,* Gallimard, « Bibliothèque des Idées », 1990.
Vaillant (Alain), *La Crise de la littérature. Romantisme et modernité*, Grenoble, ELLUG, 2005.

Y2MLET12 – Programme séculaire 2 : Exercices littéraires canoniques

ECTS 4 ; 24h CM
Nom des responsables : Différents enseignants du département de Littérature française et comparée (2025-2026 : Jérémie Bichüe, Yinsu Vizcarra, Marie-Gabrielle Lallemand)

Objet : Ce module vise à entretenir et approfondir, par la pratique, la maîtrise des exercices littéraires canoniques (explication de texte et dissertation, etc.), utile tant pour la qualité des analyses dans les mémoires de master que pour les concours éventuellement.

Les exercices porteront sur les œuvres ou activités suivantes :

- (resp. Jérémie Bichüe) Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, Édition de Nicole Cazauran, Paris, Gallimard, Folio classique, 2020 : Le Prologue et les deux premières Journées, p. 53-249.
- (resp. Yinsu Vizcarra) Abbé Prévost, *Manon Lescaut*, édition d'Audrey Faulot, Erik Leborgne et Jean Sgard, Paris, Flammarion, GF, 2022. L'œuvre devra avoir été lue au moment où débuteront les séances qui lui seront consacrées, c'est-à-dire pour le 1er octobre.
- (resp. Marie-Gabrielle Lallemand) Le document iconographique illustrant le texte littéraire. Choix et commentaire.

UE2. SÉMINAIRE DE LITTÉRATURE COMPARÉE

Y2MLET21 – Littérature comparée 2 : « Textes antiques, vies modernes »

ECTS 6 ; 24h CM

Nom de la responsable : Claire Lechevalier

Objet : Si, pour reprendre les mots de l'historienne Nicole Loraux, le « présent est le plus efficace des moteurs de la pulsion de comprendre » (« Eloge de l'anachronisme en histoire »), peut-être permet-il de regarder d'un œil neuf des textes que l'on croyait connaître pour faire surgir de nouveaux questionnements. On se demandera ainsi comment la littérature et le théâtre contemporains puisent dans l'antique une force agissante permettant de penser le contemporain.
Dans un monde en crise, marqué par de multiples mouvements de déconstructions et de reconfigurations, comment le mythe et les textes antiques peuvent-ils représenter nos guerres et nos exils, nos corps et nos identités, ou le renouveau de notre rapport à la terre ? comment peuvent-ils trouver un écho dans nos vies et nous aider à les traverser, à les réinventer ?
Les travaux du séminaire s'articuleront pour partie avec la représentation de *La Calisto*, opéra de Cavalli fondé sur le matériau des *Métamorphoses* d'Ovide, et représenté au théâtre de Caen au mois de mai 2026 (voir le programme « Baroque au présent »).

Eléments de bibliographie critique

Lise Forment, « Repenser le temps des œuvres ou l'hypothèse d'un régime littéraire de transhistoricité », *Fabula-LhT* n° 23, 2019.
Humbert-Mougin Sylvie, *Figures mythiques féminines à l'époque contemporaine*, Kimé, 2024.
Nicole Loraux, « Eloge de l'anachronisme en histoire », *Espaces Temps*, 2005, 87-88, p. 127-139.
Judith Schlanger, *La Mémoire des œuvres* (1992), Verdier, 2008.

UE3. SÉMINAIRE PLURIDISCIPLINAIRE

Y2MAS31 – *Odyssée* : parcours de lecture et de récréation

ECTS 6 ; **24h CM**

Nom des responsables : Fabien Cavaillé & Claire Lechevalier

Objet : Ce séminaire propose plusieurs traversées de l'œuvre d'Homère et de ses appropriations contemporaines entre littérature, spectacle vivant et peinture. Il s'agit de voir quelles questions l'*Odyssée* peut nous poser aujourd'hui du point de vue de sa forme et des possibilités de représentation comme du point de vue du rapport au monde et aux autres. Les séances alterneront entre l'étude de L'*Odyssée* elle-même, les recréations qui seront abordées sous forme d'extraits et de grandes lectures critiques contemporaines (Vladimir Jankelevitch, Barbara Cassin, Jean-Pierre Vernant…).
Pour préparer le séminaire, la lecture de l'*Odyssée* (trad. Ph. Jaccottet, éd. La Découverte) est obligatoire.

UE4. OPTION PROFESSIONNALISANTE (AU CHOIX)

2MLET41 – Ecriture 2

ECTS 4
Nom des responsables : Alice Brière-Haquet & Simon Lanot

Objet : Ce module s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'IMEC. Il se compose d'un atelier d'écriture animé par l'écrivaine Alice Brière-Haquet, atelier débouchant sur une réalisation personnelle. Il se poursuit par une « master class » autour d'écrivains invités par l'IMEC. Chaque rencontre aura été préparée par un cours en amont assuré par Simon Lanot.

OU

Y2MLET42 – Latin master

ECTS 4 ; 24h TD
Nom de la responsable : Brigitte Gauvin

Objet : Destiné à tous les étudiants de master qui souhaitent perfectionner leur niveau de latin, le cours (deux heures/semaine) a pour objectif premier de préparer les étudiants à l'épreuve de version latine des concours. A cette fin, des versions (environ une dizaine) seront proposées, à la maison et en temps limité, sur des textes de prose et de poésie. Ces versions feront l'objet d'un corrigé détaillé en cours. A côté de ces exercices, seront proposées des mises à niveau sur différents points de la grammaire latine, en fonction des demandes des étudiants.
Il serait souhaitable que la morphologie du latin soit revue avant le début des cours. Pour ce faire, la possession d'une grammaire scolaire (Cart et Grimal, Gason par exemple) est indispensable, tout comme du Gaffiot (si possible, le Nouveau Gaffiot, de consultation plus aisée que l'ancien).

UE5. MÉTHODOLOGIE ET LANGUES VIVANTES

2MLET51 - Méthodologie de la recherche

ECTS 2
Nom de la responsable : Yinsu Vizcarra

ET

YMALAN3 – Anglais

ECTS 3 ; 24h TD
Nom de la responsable : Sara Benoist

OU

YMALAL3 – Allemand

ECTS 3 ; 24h TD
Nom de la responsable : Elisabeth Schober

OU

YMALES3 – Espagnol

ECTS 3 ; 24h TD
Nom de la responsable : Élise Monjarret

MASTER 2 – SECOND SEMESTRE

UE6. SÉMINAIRES DE LITTÉRATURE FRANÇAISE

Y2MLET61 – Littérature du XVIIe siècle : « L'ennui naquit un jour de l'uniformité »

ECTS 5 ; 24h CM

Nom de la responsable : Marie-Gabrielle Lallemand

Objet : La représentation du XVIIe siècle comme siècle des règles, siècle caricaturalement « classique » court toujours. Pour déconstruire cette représentation, on reviendra durant ce séminaire sur l'élaboration du classicisme au fil de l'histoire et on travaillera sur des œuvres auxquelles l'épithète « classique » ne peut être accolée, des œuvres qui ambitionnent de représenter le monde dans sa diversité et qui pour ce faire mélangent les genres, les registres et les arts.

UE7. LITTÉRATURE : QUESTION TRANSVERSALE 2

Y2MLET71 – Littérature du XVIe siècle : « Écrire l'actualité au XVIe siècle : informer, célébrer, combattre. »

ECTS 4 ; 24h CM

Nom du responsable : Jérémie Bichüe

Objet : À quel moment l'écriture de l'actualité cesse-t-elle d'apporter le témoignage d'une réalité historique contemporaine, pour devenir une littérature d'action qui transforme le monde (Viala, Lemieux) ? En prenant appui sur un corpus essentiellement poétique et dramatique composé de textes allant de l'occasionnel encomiastique jusqu'au pamphlet religieux, nous nous évaluerons la pertinence de la catégorie de littérature engagée au XVIe siècle.
Sur le plan poétique, ce parcours sera l'occasion de mieux comprendre la participation de la poésie à la rhétorique épidictique et judiciaire, de définir la catégorie de « littérature de circonstance », ou encore d'interroger le lien complexe entre satire et polémique. Sur le plan de la bibliographie matérielle, nous reviendrons sur la révolution technique et culturelle que constitue l'imprimerie à la Renaissance. Si l'imprimé, éphémère ou non, favorise l'accès à l'information, comme le prouvent les pièces d'actualité conservées dans les bibliothèques patrimoniales, il encourage surtout une « culture de la persuasion » (Walsby). À partir de l'observation d'objet variés (recueils, plaquettes, placards), on analysera les stratégies éditoriales des imprimeurs et des libraires ainsi que la diffusion et l'impact des textes littéraires d'actualité dans l'espace public.

Auteurs et œuvres susceptibles d'être étudiés (liste non contraignante et non limitative)
Pierre Gringore, *Le Jeu du Prince des Sots* (1512) ; Clément Marot (épigrammes, épîtres, coq-à-l'âne…) ; extraits de la querelle Marot-Sagon (1535-1539) ; textes issus de la culture joyeuse comme la *Moralité d'Eglise, Noblesse et Pauvreté qui font la lessive* (1541) ou d'autres de l'Abbaye des Conards de Rouen ; Pierre de Ronsard, *Discours des misères de ce temps* (1562) et autres pièces de circonstance ; Théodore de Bèze, les *Satyres chrestiennes de la cuisine papale* (1560) ; la *Satyre Ménippée* (1593)…

Un livret de textes sera distribué lors de la première séance et mis en ligne dans l'espace de cours.

Orientations critiques
L'Actualité et sa mise en écriture aux XVe-XVIe et XVIIe siècles. Espagne, Italie, France et Portugal, Pierre Civil et Danielle Boillet (dir.), Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2005.
Le Pamphlet en France au XVIe siècle. Cahiers V. L. Saulnier, n° 1, 1983.
Polémique et rhétorique de l'Antiquité à nos jours, Luce Albert et Loïc Nicolas (dir.), Bruxelles, Duculot, 2010.
Bakhtine Mikhaïl, *L'Œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, Andrée Robel (trad.), Paris, Gallimard, 1993.
Debailly Pascal, *La Muse indignée. La Satire en France au XVIe siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
Lemieux Cyril, « À quoi sert l'analyse des controverses ? », *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, n° 25, 2007, en ligne : https://www.cairn.info/revue-mil-neuf-cent-2007-1-page-191.htm.
Lionetto Adeline, *La Muse de l'éphémère*, Paris, Classiques Garnier, 2014, préface disponible en ligne sur le site *Classiques Garnier Numérique*.

Orecchioni Catherine et Gelas Nadine, *Le Discours polémique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1980.
Pouspin Marion, *Publier la nouvelle. Les pièces gothiques. Histoire d'un nouveau média (XVe-XVIe siècles)*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2016. Compte rendu disponible en ligne : https://journals.openedition.org/medievales/9595.
Viala Alain, « Un temps de querelle », *Littératures classiques* n° 81, 2013/2, en ligne : https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2013-2-page-5.htm.

UE8. SÉMINAIRE PLURIDISCIPLINAIRE

Y2MLET81 – Enjeux politiques du champ culturel 2

ECTS 4 ; 24h CM
Nom de la responsable : Anne Gourio (& Stéphanie Loncle)

Objet : Ce séminaire propose d'explorer les interactions entre le champ politique et le champ culturel du XIXe siècle au XXe siècle à partir de la question de la démocratisation de la culture et de l'éducation populaire, dans une perspective pluridisciplinaire.

En M2, le cours portera sur la démocratisation du genre poétique en France de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui. Nous étudierons et analyserons une série d'exemples au fil du semestre, comme autant d'encouragements à l'ouverture culturelle et à la curiosité intellectuelle. Nous explorerons en particulier l'exploitation par la poésie des supports radiophonique puis numérique, mais aussi les expérimentations de poésie in situ. Cette année 2025-2026, en raison du congé pour recherches de Mme Loncle, spécialiste de théâtre, la dimension pluridisciplinaire reposera sur la contribution des étudiantes et des étudiants, qui seront amenés, par un travail en groupes, à éclairer les liens entre le théâtre, le cinéma et la littérature en produisant des travaux aux formats variés (vidéos, saynètes, podcast, fanzine…) sur des sujets au choix.
Evaluation : travail de groupe sur un sujet au choix.
Dispenses d'assiduité et Absence justifiée : devoir sur table (1H30).

UE9. OPTION PROFESSIONNALISANTE (AU CHOIX)

2MLET93 – Stage

ECTS 3

OU

2MLET91 – Archives : l'édition critique à l'ère des humanités numériques

ECTS 3 ; 24h TD
Nom du responsable : Alain Sandrier

Objet : En 1751 paraît le premier volume de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, la grande entreprise éditoriale des Lumières française ; et en 1753 sont diffusées les premières livraisons d'un journal périodique manuscrit destiné à quelques familles princières d'Europe du Nord, *La Correspondance littéraire* dirigée par Melchior Grimm. Ces deux œuvres emblématiques du 18e siècle, à la fois témoins et acteurs de sa vie culturelle et intellectuelle, font l'objet d'éditions critiques en cours. Depuis octobre 2017, le site de l'*ENCCRE* ouvre au grand public l'accès à la première Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'Encyclopédie, tandis que paraissent régulièrement depuis 2006 les volumes de l'édition critique de *La Correspondance littéraire*. A travers ces deux cas, et après un rappel de l'histoire et des enjeux de l'édition critique, les étudiants sont invités à se saisir des nouveaux outils proposés par les humanités numériques pour conduire des recherches pratiques et concrètes. Il s'agira donc d'une introduction aux problématiques de l'édition critique dans le contexte des humanités numériques.

Bibliographie
Consultation du site de l'*ENCCRE* et du Gazetier universel.

Information
L'usage d'un ordinateur portable (un pour deux ou trois étudiants au besoin) est recommandé pour suivre le séminaire.

OU

Y2MLET92 – Latin 2 Master
ECTS 3 ; 24h TD
Nom de la responsable : Brigitte Gauvin

Objet : Ouvert à tous les étudiants de master qui souhaitent perfectionner leur niveau de latin, le cours (deux heures/semaine) a pour objectif premier de préparer les étudiants à l'épreuve de version latine des concours. A cette fin, des versions (environ une dizaine) seront proposées, à la maison et en temps limité, sur des textes de prose et de poésie. Ces versions feront l'objet d'un corrigé détaillé en cours. A côté de ces exercices, seront proposées des mises à niveau sur différents points de la grammaire latine, en fonction des demandes des étudiants.
Il serait souhaitable que la morphologie du latin soit revue avant le début des cours. Pour ce faire, la possession d'une grammaire scolaire (Cart et Grimal, Gason par exemple) est indispensable, tout comme du Gaffiot (si possible, le Nouveau Gaffiot, de consultation plus aisée que l'ancien).

UE10. MÉTHODOLOGIE ET LANGUES VIVANTES

2MLET101 – Séminaire de présentation de travaux et de communication scientifique
Validation ; ECTS 1 ; 24h TD
Nom du responsable : Alain Sandrier

ET

YMALAN4 – Anglais
ECTS 2 ; 24h TD
Nom de la responsable : Sara Benoist

OU

YMALAL4 – Allemand
ECTS 2 ; 24h TD
Nom de la responsable : Elisabeth Schober

OU

YMALES4 – Espagnol
ECTS 2 ; 24h TD
Nom de la responsable : Élise Monjarret

2MLET102 : Soutenance du mémoire
ECTS 10

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4e étage du bâtiment B, campus 1.
La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiantes et étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanites@unicaen.fr

hss.licence.lc@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- **Pour effectuer votre inscription pédagogique**. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- **Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite** aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- **Pour demander des informations** relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- **Information Léocarte** – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Lécoartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : **https://ufr-hss.unicaen.fr/**. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : http://moncomptenumerique.unicaen.fr/.
  Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
  Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Auprès de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE…) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : **https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/.**

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.
Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.
Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- au réseau Wi-Fi …

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.
Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD…) et de le partager.
Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : **https://webmail.unicaen.fr/**
Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.
Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes/enseignants et étudiantes/étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : **https://ecampus.unicaen.fr/**
Comment accéder à la plateforme e-Campus : https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion
Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents, gérer votre **léocarte**...

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : **https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service**

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le/la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

> **Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.**
>
> **(Article L.122-4).**

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC…)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant ou d'une enseignante dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc…) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire.
Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant ou l'enseignante pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

> **La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.**
>
> **(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)**
> https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales
- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves
- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats
- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens
- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :
- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Master : https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci/celle-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.
En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université. Liste complète des régimes spéciaux d'étude :
    - Les étudiantes et étudiants salariés bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime est demandé
    - Les étudiantes et étudiants chargés de famille
    - Les femmes enceintes
    - Les sportifs et sportives de haut niveau
    - Les artistes de haut niveau
    - Les étudiantes et étudiants réalisant une mission dans le cadre d'un service civique
    - Les étudiantes et étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
    - Les étudiantes et étudiants élus au sein des conseils d'établissement (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)
    - Les étudiantes et étudiants engagés dans plusieurs cursus
    - Les étudiantes et étudiants en situation de handicap
    - Les étudiantes et étudiants ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle
    - Les étudiantes et étudiants engagés en volontariat militaire
    - Les étudiantes et étudiants engagés comme sapeur-pompier volontaire.

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

NB : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. Attention : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.
2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : Attention : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

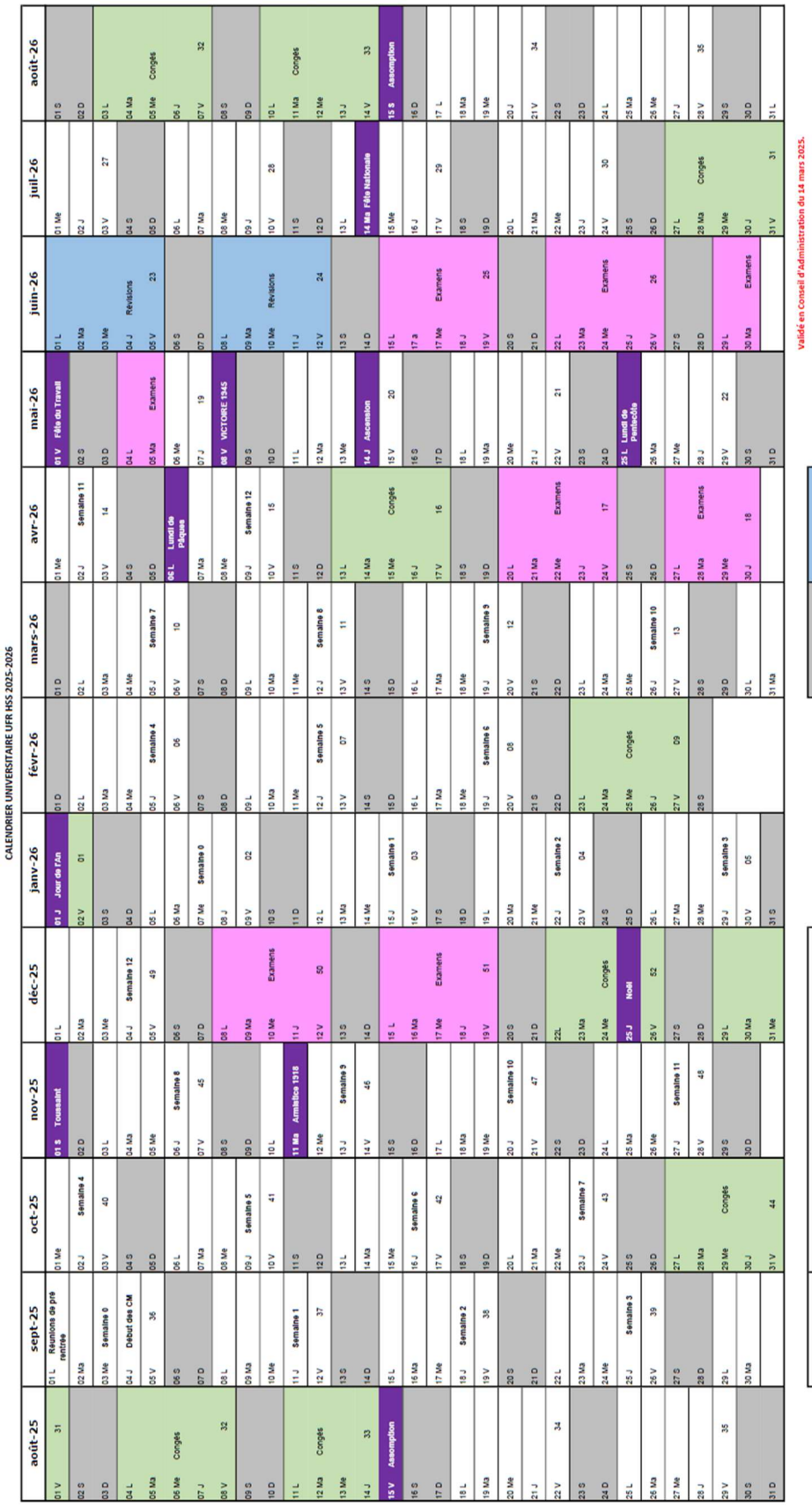

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.
NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC.
Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés …), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger…) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.
Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).
Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.
L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative…

Doctorat : 3e grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1er grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.
L1 : 1ère année de formation en Licence
L2 : 2ème année de formation en Licence
L3 : 3ème année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2e grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).
M1 : 1ère année de formation en Master
M2 : 2ème année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou à l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou à l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.
Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE…).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.
La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.
La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX

La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » sur présentation de la léocarte : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme 2 semaines à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des BU publié sur le site www.unicaen.fr/bu). L'inscription est automatique pour les étudiantes, étudiants et personnels au moment de leur arrivée à l'université. Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau et de bénéficier des services personnalisés : compte-lecteur, cocons de sieste, boîte de retours à l'extérieur...
Les collections très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Elles sont principalement conservées dans les magasins : des demandes peuvent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d 'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.
Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.
L'application Affluences permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt de livres, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels (chargeurs, feutres effaçables, agrafeuses, partages d'écran...). Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat » (depuis la page catalogue.unicaen.fr).
Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.
Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est proposé sur demande auprès de nos référentes handicap : scd.handicap@unicaen.fr
Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres… Ils sont gratuits et accessibles à toutes et tous.

LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS

Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. Les mémoires sont déposés et disponibles depuis 2019, au format numérique, sur la plateforme nationale DUMAS.
La bibliothèque Pierre Barbéris fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.

LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.
Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont uniquement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

Chaque année, la bibliothèque accueille des permanences de tutorat. Il est assuré par deux étudiant·es en master d'histoire. Le tutorat consiste à accompagner les étudiantes et étudiants en licence. Les tuteurs et tutrices aident les étudiantes et étudiants à réviser leurs cours, constituer leurs exposés, faire des fiches de révision, travailler la méthodologie et répondre à leurs questions. Ces séances sont accessibles à toutes et tous, avec ou sans prise de rendez-vous, durant les heures de permanences. Le tutorat est assuré tout au long de l'année pendant les périodes de cours, jusqu'au mois de mai. Cependant, certains horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des tuteurs et tutrices.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).
Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.
Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheures et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).
Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheures et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorées par les chercheures et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.
Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheures et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : https://histeme.unicaen.fr/

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université, mais aussi aux lectrices et lecteurs extérieurs (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.
Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. L'établissement propose le prêt d'ordinateurs portables (à domicile ou sur place). Des salles de travail en groupe équipées d'un système de partage d'écran, réservables sur Affluences, sont disponibles.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Au sein du réseau de Caen la mer, la bibliothèque Alexis de Tocqueville est l'établissement principal. Elle est située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, de 10h à 18h30, et le dimanche, de 15h à 18h30. Elle est fermée le lundi. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, https://bibliotheques.caenlamer.fr/

DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS

PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME DUMAS

Les étudiantes et étudiants ayant soutenu un (bon) mémoire de Master 2 ont la possibilité de déposer celui-ci sur la plateforme DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance), portail HAL, principale archive ouverte institutionnelle en France. Ce dépôt est destiné à archiver les mémoires en ligne et à leur assurer visibilité et accessibilité.

La collection des mémoires et thèses d'exercice de l'université de Caen Normandie rassemble les travaux universitaires des étudiantes et étudiants dans les domaines de la santé et des sciences humaines et sociales.

Les travaux de recherche déposés dans DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) sont validés par un jury et retenus pour leur qualité et intérêt, avant d'être mis en ligne par les bibliothèques universitaires. Effectué avec l'autorisation de diffusion des auteurs ou autrices et des directeurs ou directrices de recherche, ce dépôt dans une archive ouverte assure aux mémoires et thèses d'exercice sélectionnés une meilleure visibilité et une consultation accrue au-delà des murs de l'université de Caen Normandie, tout comme un accès pérenne.

Fruit d'un long travail, les documents présents dans la collection UNICAEN demeurent la propriété intellectuelle de leurs auteurs ou autrices. Afin de respecter le cadre légal, les utilisateurs et utilisatrices de DUMAS peuvent exploiter les documents à des fins d'enseignement et de recherche mais s'engagent à rédiger une citation bibliographique complète pour toute utilisation du contenu intellectuel de ces derniers.

PROCÉDURE DE DÉPÔT

Les **conditions requises pour le dépôt** sont les suivantes :

- le mémoire doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 16/20, soit l'équivalent de la mention Très bien,
- l'étudiant ou l'étudiante doit donner son autorisation à cette diffusion en complétant le formulaire « Autorisation Diffusion HSS »,
- le directeur ou la directrice de mémoire doit donner son aval en complétant le formulaire « Avis Directeur Recherche DUMAS_HSS ».

Ces conditions réunies, la procédure pour effectuer le dépôt du mémoire est très simple.

- L'étudiant ou l'étudiante doit confier le fichier pdf de son mémoire aux responsables des bibliothèques faisant partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD).
- Les responsables des bibliothèques déposent ensuite le fichier sur la plateforme DUMAS.

CONTACTS

- **Bibliothèque historique Madeleine Deries**
  deries.bibliotheque@unicaen.fr
- **Bibliothèque Sciences de l'Homme - Pierre Barbéris**
  bu.barberis@unicaen.fr

Retrouvez toutes les **informations et formulaires à télécharger sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master, « Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance »**.

LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). **Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères.** Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).
Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :
Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.
Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

INSCRIPTION
Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).
Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.
Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :
Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : http://www.certification-cles.fr/
Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : https://ecampus.unicaen.fr

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.
La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plate-forme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plate-forme nationale de certification PIX : https://pix.fr/

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- **https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/**
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant · DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par les services centraux de l'université Caen Normandie.
Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS

AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/
https://x.com/aehc14

AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

https://www.facebook.com/aesec14/

AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/

Artefac - Association étudiante d'archéologie de l'université de Caen Normandie

https://www.instagram.com/artefac.caen/

ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

https://www.facebook.com/bde.artemis/
https://x.com/bde_artemiscaen

Êthos - Association de philosophie de Caen

https://www.facebook.com/EthosCaen/

HumaNumi – Association des étudiant(e)s en humanités classiques et numériques de Caen

https://www.facebook.com/HumaNumi/

Association Res PubliCaen

https://www.instagram.com/res_publicaen/

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

MODALITÉS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Chaque étudiant et étudiante, dont l'engagement est validé par les équipes pédagogiques et le jury de son diplôme, se verra proposer un open-badge, en addition des modalités de reconnaissance de l'engagement éventuellement prévues dans le diplôme.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master :
https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE

espace
orientation · insertion

DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel…

WEB https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires…

WEB https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/